

**À mes élèves et à celles et ceux qui voudront bien lire ce texte,
quelques mots sur l'assassinat de Samuel Paty et sur sa signification**

(survenu le vendredi 16 octobre 2020

à Conflans-Sainte-Honorine, au Nord-Ouest de Paris,
dans le département des Yvelines (78))

Que dire de cette tragédie qui commence par « un moment de civilisation » : un cours sur la liberté d'expression ; et qui finit par « une scène de barbarie » : une vengeance par décapitation ? Le début et la fin de cette histoire sont philosophiquement et humainement antithétiques. Comment sommes-nous passés en quelques heures des Lumières de l'Humanité au côté le plus obscur de l'inhumanité ? La justice nous en dira plus mais intéressons-nous à l'interprétation que nous pouvons faire de ce crime.

Au-delà de la tristesse vis-à-vis d'un père de famille et de la solidarité vis-à-vis d'un collègue professeur d'histoire-géographie, le premier sentiment qui m'assaille est celui de l'empathie vis-à-vis d'un concitoyen, un concitoyen dépositaire de notre civilisation. Puisque c'est de cela dont il s'agit apparemment, il semble bien que ce soit ce mobile qui ait motivé le geste du meurtrier, qui, en assassinant Samuel Paty, a voulu frapper au cœur de notre civilisation occidentale française qui se veut humaniste, éclairée, démocratique, libertaire, égalitaire, fraternelle et laïque.

Dans notre civilisation humaniste, nous pensons que nous pouvons étudier pour mieux comprendre le monde et pour être libre d'agir en sachant ce que l'on fait. Nous pensons donc que l'éducation forme des Hommes cultivés, consciencieux, ouverts et libres d'agir. Déjà au XVI^{ème} siècle, le philosophe humaniste hollandais Érasme ne disait pas autre chose dans *De l'éducation des enfants* en affirmant que « on ne naît pas Homme mais on le devient ». C'est ce que faisait Samuel Paty en éveillant ses élèves à la liberté d'expression... C'était certainement sa conviction, ou peut-être même pas... c'était en tout cas son obligation professionnelle, morale et citoyenne en tant que professeur de notre République, d'autant plus en tant que professeur d'Enseignement Moral et Civique... Mais l'assassin ne l'a pas appris, ne l'a pas compris ou n'a pas voulu le comprendre.

Dans notre civilisation éclairée, nous pensons que nous pouvons débattre de tous les sujets simplement en discutant, en échangeant des points de vue et des arguments sans forcément se taper dessus ni se tuer. C'était en tout cas pratiqué dans nos universités médiévales depuis le XIII^{ème} siècle dans ce qu'on appelait des *disputatio*, autrement dit des débats d'arguments, y compris sur des sujets religieux, y compris entre croyants de religions différentes. Malgré les guerres religieuses qui ont émaillées notre Histoire, la communication, le débat et la tolérance en matière religieuse ont toujours été enrichissants, favorables à la concorde et à la paix. C'est ce que faisait Samuel Paty en choisissant des documents polémiques en lien avec l'actualité pour enrichir son cours voire pour nourrir un débat en classe sur la liberté d'expression... Mais l'assassin ne l'a pas appris, ne l'a pas compris ou n'a pas voulu le comprendre.

Dans notre civilisation éclairée, nous pensons que savoir vaut mieux que croire. Nous pensons que la raison, le raisonnement objectif, la démonstration rationnelle, la vérité scientifique ont plus de véracité qu'une interprétation subjective, qu'une croyance ou qu'une superstition. Déjà au XVIII^{ème} siècle, le philosophe allemand des Lumières Kant voulait faire sortir l'Humanité de l'ignorance par l'apprentissage de la raison tandis que les philosophes français des Lumières Rousseau et Voltaire voulaient faire progresser l'Humanité en développant l'éducation et en combattant le fanatisme religieux. C'est ce que faisait Samuel Paty en sensibilisant ses élèves à la subjectivité des interprétations en matière culturelle et religieuse... Mais l'assassin ne l'a pas appris, ne l'a pas compris ou n'a pas voulu le comprendre.

Dans notre civilisation éclairée, nous respectons l'État de droit, c'est-à-dire la situation dans laquelle l'État respecte et fait respecter le droit des citoyens. Déjà au XVII^{ème} siècle, les philosophes anglais des Lumières Thomas Hobbes et John Locke puis au XVIII^{ème} siècle le philosophe français des Lumières Jean-Jacques Rousseau défendaient l'État de droit face à l'État de nature se caractérisant par la loi du plus fort. Dans notre État de droit, on ne tue pas pour se venger, on règle ses conflits par la discussion, par la médiation ou par la justice. En cas de délit ou de crime, on ne punit pas ni ne tue pas de façon arbitraire, la personne mise en cause a le droit de savoir de quoi elle est accusée et la peine encourue, le droit à la présomption d'innocence, le droit d'être jugé selon des lois préétablies et par un tribunal compétent, le droit de se défendre et d'être défendue par un avocat, le droit à l'individualisation de la peine selon les circonstances atténuantes, le droit de faire appel de son procès, le droit à la vie. Mais là, rien de tout cela ! Et d'ailleurs, pourquoi parler de justice et d'État de droit pour contrecarrer la pseudo-justice punitive et vindicative d'un meurtrier ? Puisque, je le rappelle, Samuel Paty n'a pas exprimé d'opinion qui pourrait être considérée comme blasphématoire et a encore moins commis de crime, il a juste ETUDIÉ des documents sur la liberté d'expression. Mais l'assassin ne l'a pas appris, ne l'a pas compris ou n'a pas voulu le comprendre.

Dans notre civilisation démocratique et libertaire, nous avons le droit de nous exprimer, de dessiner, de caricaturer, de blasphémer. Selon l'article 11 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, « la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme ». En France, depuis 1881, l'outrage à la morale publique et religieuse et l'outrage aux religions ne sont plus des délits. Ce qui est considéré comme moral par certains en un lieu et à un moment, ce qui est considéré comme étant de bon goût par certains en un lieu et à un moment n'a plus rien à voir avec ce qui est légal ou pas depuis presque un siècle et demi. Tel est le prix de notre liberté d'expression quitte à pouvoir blasphémer que cela plaise ou non... Mais l'assassin ne l'a pas appris, ne l'a pas compris ou n'a pas voulu le comprendre.

Dans notre civilisation libertaire, égalitaire et fraternelle, nous savons que l'égalité des droits est garante de la liberté de chacun et de l'entente fraternelle entre les citoyens. Ces trois valeurs sont même la devise de notre République française. Ainsi, Samuel Paty a fait le choix de laisser aux élèves qui auraient pu être offusqués par les caricatures, la liberté de sortir de la salle. Certains auraient peut-être été plus durs en se référant à la vision traditionnelle de l'égalité selon laquelle tous les élèves doivent suivre le même enseignement sans distinction en cohérence avec le principe d'assimilation. D'autres auraient fait le même choix avec la vision plus moderne de l'équité selon laquelle il faut s'adapter au profil particulier de chaque élève en cohérence avec les principes de droit à la différence, d'individualisation des parcours, de pédagogie différenciée voire de discrimination positive. Quoiqu'il en soit, personne ne peut nier que Samuel Paty a fait preuve de tact et de bienveillance en proposant à ces élèves de sortir dans une optique libertaire, égalitaire et fraternelle... Mais l'assassin ne l'a pas appris, ne l'a pas compris ou n'a pas voulu le comprendre.

Dans notre civilisation laïque, aucune religion n'est interdite mais aucune n'est imposée ni privilégiée. Depuis les lois Jules Ferry de 1882, l'école publique française est laïque. Depuis la loi de Séparation des Églises et de l'État de 1905, l'État français est laïque. Au nom de la laïcité, la République ne reconnaît aucune religion d'État, ne subventionne ni ne salarie aucune religion, garantit la liberté de conscience et le libre exercice des cultes dans les limites fixées par loi dans l'intérêt de l'ordre public. La laïcité à l'école a même été réaffirmée par la Charte de 2013. Ainsi, la religion est l'affaire de chacun mais ne doit pas s'imposer à tous. Par ailleurs, étudier une religion ne veut pas dire adhérer, ni faire de catéchisme, ni faire de prosélytisme. La religion est un objet d'étude comme les autres y compris en histoire, en géographie et en enseignement moral et civique, pour étudier le passé, les espaces et les cultures des Hommes. C'est ce que faisait Samuel Paty pour illustrer son cours sur la liberté d'expression... Mais l'assassin ne l'a pas appris, ne l'a pas compris ou n'a pas voulu le comprendre.

Pour conclure, Samuel Paty semble bien avoir été assassiné par quelqu'un qui s'est attaqué à un symbole de notre civilisation, par quelqu'un qui n'a pas appris, qui n'a pas compris ou qui n'a pas voulu comprendre notre civilisation humaniste, éclairée, démocratique, libertaire, égalitaire, fraternelle et laïque.

Ceux, qui, comme Samuel Paty, étudient et font étudier les sociétés humaines dans leur passé, dans leurs espaces, dans leurs cultures sont les fers de lance de notre civilisation. Sortons les boucliers pour protéger nos fers de lance et pour protéger notre civilisation, résistons face aux assauts de l'obscurantisme anti-culturel, face au fanatisme religieux moyenâgeux, face au terrorisme et face aux totalitarismes quels qu'ils soient ! Ne laissons pas nos professeurs se faire décapiter ! Ne laissons pas notre civilisation se faire décapiter ! Résistons !

Anthony Reignier,
professeur d'histoire-géographie-enseignement moral et civique,
au collège Arsène Lambert de Lenclôtre, le 20/10/2020